

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

Délibération n ° 4

*Objet : Loyer résidence du
lac*

Date de convocation

22 décembre 2023

Date d'affichage

22 décembre 2023

*Nombre de membres en
exercice :*

17

Nombre de présents :

11

Nombre de votants :

11

La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours en
annulation devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2
mois à compter de sa notification
ou de sa publication

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt quatre

Le 8 janvier à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de
ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M. Alain
BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, Mme Marie-Laurence PUJOL,
Mme Anne BENAICHE, Mme Josiane BYL, M. Fernand MORA, Mme
Emmanuelle ANTICH, Mme Pauline SEILHAN, Mme Christine
VANCAUTER membres en exercice.

Procurations :

Absents Excusés : M. Jean Pierre ANGLAS, Mme Nicole ROUMAT, M.
Pierrick THOMAS, Mme Monique GAYET, M. Bruno PEGAS, Mme Ida
PANTAROTTO.

M. Alain BELLICCHI a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose de fixer le loyer de la Résidence du Lac à 190
000 € pour l'année 2024.

Le loyer sera versé trimestriellement.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

Fixe le loyer de la Résidence du Lac à 190 000 € pour l'année 2024.

Dit que le Loyer sera versé trimestriellement.

- A D O P T E E -

Le Président

T. DELBREIL

Le secrétaire de séance

A. BELLICCHI

